

Newsletter Mars 2010

Ça peut vous intéresser ?

Classification des investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Décret n°2010-361 du 1^{er} mars 2010, modifiant le décret n°94-427 du 14 février 1994, portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

L'article 1 dudit décret abroge l'annexe I du décret n°94-427 du 14 février 1994 et remplacée par l'annexe I nouveau qui prévoit une nouvelle répartition des délégations et des secteurs territoriaux par étages bioclimatiques.

Approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de bureau d'études

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 23 mars 2010, modifiant l'arrêté du 9 février 2009, portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de bureau d'études.

Le délai prévu à l'article 3 (nouveau) de l'arrêté du 14 août 2009 susvisé, est prorogé de six mois supplémentaires.

Les cahiers des charges obtenus par les bureaux d'études concernés ne sont pas valables s'ils ne sont pas en conformité avec les dispositions du cahier des charges approuvé par l'arrêté susvisé du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 9 février 2009 dans le délai prévu au premier paragraphe du présent article.

Approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de l'ingénieur conseil

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 23 mars 2010, modifiant l'arrêté du 9 février 2009, portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de la profession de l'ingénieur conseil.

Le délai prévu à l'article 3 (nouveau) de l'arrêté du 14 août 2009 susvisé, est prorogé de six mois supplémentaires.

Les cahiers des charges obtenus par les ingénieurs, conseils concernés ne sont pas valables s'ils ne sont pas en conformité avec les dispositions du cahier des charges approuvé par l'arrêté susvisé du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 9 février

2009 dans le délai prévu au premier paragraphe du présent article.

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes

Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 23 février 2010, modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005 fixant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.